

Recettes de l'Etat pendant les exercices 1914, 1927/1928—1930/1931, par paragraphes

D'après les lois sur les budgets clôturés)

1928/1929		1929/1930		193 /1931		Designation des recettes et revenus	N° d'ordre
Поступило Sommes recouvrées	Предвидено Sommes prévues	Поступило Sommes recouvrées	Предвидено Sommes prévues	Поступило Sommes recouvrées	Предвидено Sommes prévues		
l	e	v	a	s			
						A. Recettes régulières	
						Chapitre I	
						Impôts directs	
201,926,173	350,000,000	39,901,408	350,000,000	149,959,300		Impôt foncier	1
29,165,360	35,000,000	28,432,877	35,000,000	26,281,332		Impôt sur le revenu total	2
269,084,911	240,000,000	275,592,986	250,000,000	230,907,536		Impôt sur les professions	3
26,483,067	40,000,000	33,395,293	35,000,000	29,734,643		Impôt sur les sociétés	4
13,277,766	30,000,000	11,025,591	30,000,000	14,385,901		Impôt sur les bâtiments	5
849,965	5,000,000	148,593	2,000,000	388,687		Impôt sur les bénéfices augmentés durant la guerre	6
						Impôt sur les moutons et les chèvres (7 lévas par mouton et 10 lévas par chèvre, dont respectivement 1 lev par mouton et 3 lévas par chèvre reviennent au profit des communes)	7
69,088,176	70,000,000	65,125,957	65,000,000	52,894,590		Impôt pour l'exemption du service obligatoire de travail	8
91,553,083	60,000,000	92,807,532	75,000,000	42,337,009		Taxe militaire	9
31,305,965	40,000,000	33,884,903	50,000,000	26,256,445			
46,561,677	50,000,000	44,798,383	50,000,000	29,636,554		Droits de mutation sur les propriétés successorales	10
—	—	—	—	3)		Patente pour fabrication et vente de tabac	11
—	—	—	—	3)		Patente pour fabrication et vente de boissons spiritueuses	12
—	—	—	—	4)		Impôt sur les routes	13
—	—	—	—	4)		Impôt scolaire	14
779,296,143	920,000,000	625,113,523	942,000,000	602,781,997		Total d'après le chapitre I	
						Chapitre II	
						Impôts indirects	
						a) Accises et droits de douane.	
1,196,489,902	1,185,000,000	1,236,252,962	1,200,000,000	780,438,469		Droits d'importation et centimes additionnels	15
75,167,188	80,000,000	63,106,050	40,000,000	9,005,108		Droits d'exportation et centimes additionnels	16
84,704,281	85,000,000	103,810,221	60,000,000	62,989,736		Droits de magasinage, droits de statistique, plombage, taxes, etc. perçus par les douanes	17
17,662,397	10,000,000	3,955,348	—	180,500		3% de prélèvement sur la valeur des marchandises exportées Banderoles sur les tabacs fabriqués	18 19
761,809,184	760,000,000	745,085,252	760,000,000	689,506,210		Accise sur les tabacs indigènes et étrangers bruts (mourourié) ⁵⁾	20
55,665,726	60,000,000	29,224,524	45,000,000	30,207,119		Accise sur les matières premières dont on fabrique l'eau-de-vie	21
54,853,019	60,000,000	41,235,263	42,000,000	38,822,096		Accise sur le vin	22
—	—	—	—	3)		Impôt sur les billets d'entrée en cinématographe et autres lieux de divertissement	23
—	—	—	—	3)		Impôt sur les automobiles et bicyclettes en circulation	24
17,361,234	15,000,000	5,728,545	8,000,000	5,396,273		Impôt sur les jeux de hasard et autres divertissements	25
—	—	—	—	6)		Patente pour fabrication et vente de tabac	26
—	—	—	—	6)		Patente pour fabrication et vente de boissons spiritueuses	27
316,284,824	305,000,000	345,794,692	330,000,000	338,544,857		Accise sur le sel et diverses autres marchandises	28
—	—	—	—	3)		Impôt sur le pétrole et l'électricité, employés pour l'éclairage et le chauffage	29
50,219,027	80,000,000	58,152,105	65,000,000	47,430,611		Accise sur l'alcool et les diver. boissons indigènes et étrangères	30
8,129,043	13,000,000	15,161,180	16,000,000	19,199,189		Accise sur les eaux gazeuses et les limonades	31
2,638,345,825	2,653,000,000	2,647,505,142	2,566,000,000	2,021,720,168		Patente pour la fabrication d'articles de tabac, de sucre, de bière, d'alcool et autres	32
						Total des droits de douane et des accises	
						Privileges de l'Etat	
105,312,721	110,000,000	111,028,912	115,000,000	102,820,566		De la vente des allumettes	33
—	—	—	—	—		Bénéfice de l'alcool racheté	34
—	—	—	—	—		Bénéfice de la vente de la bière rachetée	35
54,105,200	55,000,000	48,881,706	50,000,000	51,193,297		De la vente de papier à cigarettes	36
159,417,921	165,000,000	159,910,618	165,000,000	154,013,863		De la vente de cartes à jouer	37
2,797,763,746	2,818,000,000	2,807,416,760	2,731,000,000	2,175,734,031		Total des privilèges de l'Etat	
						Total d'après le chapitre II.	
						Chapitre III	
						Taxes et droits	
62,569,686	62,000,000	74,256,973	67,000,000	64,968,481		Droits judiciaires	38
—	—	—	—	—		Taxes sur la remise de requêtes en cassation	39
—	—	—	—	—		Droits de greffe	40
64,995,352	58,000,000	62,462,736	57,000,000	41,321,135		Taxe sur la délivrance d'actes de droit de propriété, ainsi que de transfert de propriété d'immeubles	41
16,004,367	13,000,000	18,776,182	17,000,000	15,999,481		Droit sur les actes notariés	42
						Contribut. du capital des sociét. par actions nouvellem. créées	43

Remarque I. En 1914 l'impôt sur les moutons et les chèvres a été de 40 stotinkis par tête de mouton et de 60 stotinkis par tête de chèvre pendant les exercices 1927/1928, 1928/1929, 1929/1930 et 1930/1931 il a été respectivement de 7 et 10 lévas, dont affecté aux communes 1 et 3 lévas.

Remarque II. Pour les budgets 1927/28, 1928/29, 1929/30 et 1930/31 il a été fait fusion des textes de certains paragraphes relatifs aux budgets des recettes, comme suit: les numéros d'ordre 31, 34 et 35 sont fusionnés avec le numéro d'ordre 30; les numéros d'ordre 47, 49, 50, 52, 54, 57 et 60 sont fusionnés avec le numéro d'ordre 65; les numéros d'ordre 82, 83 et 84 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 90, 91 et 92 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 99 et 100 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 123, 124, 125 et 126 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros 105, 107, 108 et 121 sont fusionnés avec le numéro d'ordre 122; les numéros d'ordre 134, 155 et 156 sont fusionnés pour 1927/28 et 1930/31 en un §. numéros d'ordre 110, 111 et 112 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 134, 155 et 156 sont fusionnés pour 1927/28 et 1930/31 en un §.

1) En 1914, les recettes de cet impôt ont été indiquées dans la rubrique: „Taxes et droits“. — 2) Conformément à l'article 166 de la loi sur les modifications et compléments à la loi sur les accises de 1925/26, les recettes de cet impôt ont été cédées aux communes depuis le 1. IV. 1925. — 3) Ayant existé jusqu'à l'exercice 1920/21 inclusivement. — 4) Pour l'année financière 1925/26 les recettes de cet impôt ont été cédées aux communes. — 5) Depuis le 1. IV. 1925, les recettes de cet impôt ont été cédées aux communes.